

Cette fiche définit les caractéristiques financières et techniques des équipements à mettre en œuvre.

Se référer au livret "Aides financières pour les particuliers" pour les modalités d'obtention (l'ensemble des fiches et le livret sont téléchargeables sur le site www.biomasse-normandie.org).

1. Crédit d'impôt

Article 200 quater du Code général des impôts, modifié par la loi n°2010-1977 du 28 décembre 2011 - art. 36 et 105

Article 18 bis de l'Annexe 4 du code général des impôts modifié par l'arrêté du 30 décembre 2011.

Logements concernés	En construction ou existants	
	Action seule	Bouquet
Taux du crédit d'impôt à appliquer sur le montant TTC du matériel.	32 %	40 %
Matériels concernés	Pas de critères définis	

2. Tarif d'achat de l'électricité

Un arrêté du 23 décembre 2008 annonce un tarif d'achat de l'énergie produite par une installation utilisant l'énergie mécanique du vent, pour un contrat d'une durée de 15 ans.

Durée annuelle de fonctionnement de référence	Tarif applicable (c€/kWh) pour les 10 premières années	Tarif applicable (c€/kWh) pour les 5 années suivantes
2 400 heures et moins	8,2	8,2
de 2 400 à 2 800 heures	8,2	interpolation linéaire
2 800 heures	8,2	6,8
de 2 800 à 3 600 heures	8,2	interpolation linéaire
plus de 3 600 heures	8,2	2,8

Depuis le 14/07/07, seules les éoliennes implantées sur des ZDE peuvent bénéficier de l'obligation d'achat par EdF de l'électricité produite.

3. Fiscalité

Les revenus issus de la vente d'électricité d'origine éolienne sont imposables.

4. Région Basse-Normandie

Formulaire disponible auprès des Espaces Info-Energie.

- **Travaux concernés** : Installation d'une éolienne de puissance ≤ 10 kW
- **Bénéficiaires** : Particuliers domiciliés en Basse-Normandie.
- **Modalités d'obtention** : Le logement n'est pas équipé de chauffage électrique.
- **Montant de la subvention** : 40 % du montant TTC de la part non éligible au crédit d'impôt, dans la limite de 2 000 €.



Cette typologie de travaux est susceptible d'entrer dans le cadre du **dispositif Certificat d'Economie d'Énergie présenté dans le livret.**

POUR TOUT COMPLEMENT D'INFORMATION, N'HESITEZ PAS A CONTACTER LES ESPACES INFO-ENERGIE BAS-NORMANDS



Caen (14)
Tél. : 02 31 34 24 88
info@biomasse-normandie.org
www.biomasse-normandie.org



Hérouville-St-Clair (14)
Tél. : 02 31 54 53 67
grapeeie@yahoo.fr
www.grape-bassenormandie.fr



Coutances (50)
Tél. : 02 33 19 00 10
info-energie@7vents.fr
www.7vents.fr



Alençon (61)
Tél. : 02 33 31 48 60
info-energie.alencon@wanadoo.fr
www.habitat-developpement.tm.fr



Centre d'Initiation aux Énergies Renouvelables
Aunay/Odon (14)
Tél. : 02 31 25 27 54
info@cier14.org
www.cier14.org

Un **Espace Info>Energie (EIE)** développe une mission financée par l'ADEME et les collectivités partenaires visant à informer gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le changement climatique.

Les informations et/ou conseils fournis par un Conseiller **Info>Energie** au public sont indicatifs, non exhaustifs et à partir des seuls éléments présentés / demandés par le public.

Le choix et la mise en œuvre des solutions découlant des informations et/ou des conseils présentés par un Conseiller Info>Energie relèvent de la seule responsabilité du public.

La responsabilité du Conseiller Info>Energie et de la structure accueillant l'Espace Info>Energie, ne pourra en aucun cas être recherchée.